MÉDECINE
SORBONNE
UNIVERSITÉ

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 16 juin 2003 portant création du Diplôme Universitaire THERAPIE COGNITIVE ET COMPORTEMENTALE DE LA DOULEUR CHRONIQUE modifié par l'arrêté du 22 mai 2006 et par l'arrêté du 8 juin 2015
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2018-2019, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire THERAPIE COGNITIVE ET COMPORTEMENTALE DE LA DOULEUR CHRONIQUE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Jean-Claude DUSSAULE (PU-PH) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Françoise LAROCHE (PU-PH)
Docteur Julien GUERIN (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 26 mars 2019

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université

Bruno RIOU